

L'association sportive dans l'Ecole catholique

Une enquête réalisée par l'UGSEL et analysée par les membres de la Commission Nationale d'Animation Pédagogique de l'Enseignement Secondaire (CNAPES)

Page 1

L'AS et son cadre réglementaire

Dates, chiffres

L'AS dans l'enseignement catholique

Cb d'établissement, d'as, de forfaits, de profs, d'élèves

Un constat

Comment se fait-il que tout le monde ne participe pas ?

Page 2 : L'ENQUETE

Réalisée durant l'année 2014, cette enquête a obtenu un nombre significatif de réponses, rendant les résultats probants : 1441 réponses des enseignants (20%) et 462 réponses des chefs d'établissements (25%).

Les résultats :

Axe 1 : les AS et leur organisation :

95,7% des établissements ont une association sportive.

87,6% des enseignants EPS ont un forfait complet de 3h d'AS.

D'après les enseignants, les 4 éléments les plus importants sont :

- la **disponibilité des élèves (95%),**
- les **installations sportives (87%),**
- le **dynamisme de l'équipe EPS (87%)**
- les **moyens financiers (73%).**

Près de 20% des établissements de l'enseignement catholique sondés ne sont pas affiliés à l'UGSEL.

Les 4 principales raisons justifiant leur non-affiliation sont :

- le **poids des habitudes** (affiliation à *une autre fédération UNSS*) **(72%)**
- le **manque de compétitions locales proposées (71%)**
- **l'éloignement / isolement (49%)**
- la **méconnaissance de cette organisation (38%),** en majorité chez les moins de 30 ans (peu ou pas d'informations à ce sujet en formation initiale)

Par ailleurs, on remarque que **34%** des établissements n'ont pas de **projet d'AS**

Axe 2 : le type de relations entre le chef d'établissement et le professeur d'EPS :

- **95% des enseignants éprouvent du plaisir** à encadrer l'Association Sportive
- **75% des enseignants sont satisfaits du fonctionnement** de l'AS dans leur établissement.

- L'AS est un **atout pour 79% des Chefs d'Etablissement**
- **L'image de l'AS est très importante à hauteur de 87%**
- **90% des Chefs d'Etablissement communiquent sur leurs réussites**

mais

- **30% des chefs d'établissement ne connaissent pas le fonctionnement de l'UGSEL** ni ses représentants
- **Près de 20% des chefs d'établissement ne sont pas informés des activités** de leur propre AS (qu'il préside !)

Axe 3 : le choix de l'affiliation :

Les résultats de l'enquête montrent beaucoup de similitudes de fonctionnement.

- Dans **près de 90% des réponses, les valeurs de dynamisme et convivialité sont posées comme primordiales**

L'affiliation à l'UGSEL doit relever plus d'un choix éthique que d'un choix pratique

Au niveau du chef d'établissement : tâches du président d'AS :

1. Proposer des partenariats entre établissements pour bénéficier d'installations sportives et donc diversifier l'offre de pratique.
2. Assurer, en tant que coordonnateur, le lien entre l'équipe EPS et l'équipe de direction et participe à la conception des emplois du temps.
3. Officialiser l'AS par l'écriture et le dépôt des statuts ainsi que la composition du bureau à la préfecture (voir les « statuts AS » de l'UGSEL nationale) et en assurer le bon fonctionnement (AG, bilans)
4. Communiquer auprès des familles : Réunion d'informations, fiches d'adhésion à l'AS dans les dossiers d'inscription de l'établissement, présentation lors de la journée des portes ouvertes de l'établissement et grâce aux plaquettes de l'établissement.
5. Rechercher et obtenir des appuis internes à l'enseignement catholique pour faciliter l'accès aux installations municipales.
6. Laisser libre le créneau du mercredi après midi et/ou libérer ceux entre 12h et 13h30.
7. Faire des demandes d'ouverture de forfait AS au rectorat (en s'appuyant sur le BO du 23 juillet 2015: 1 par professeur d'EPS à temps plein dans l'établissement).
8. Vérifier l'existence du projet AS et sa corrélation avec le projet d'établissement.
9. Etre en cohérence avec le projet de l'Enseignement Catholique en adhérant à sa fédération sportive spécifique (UGSEL)

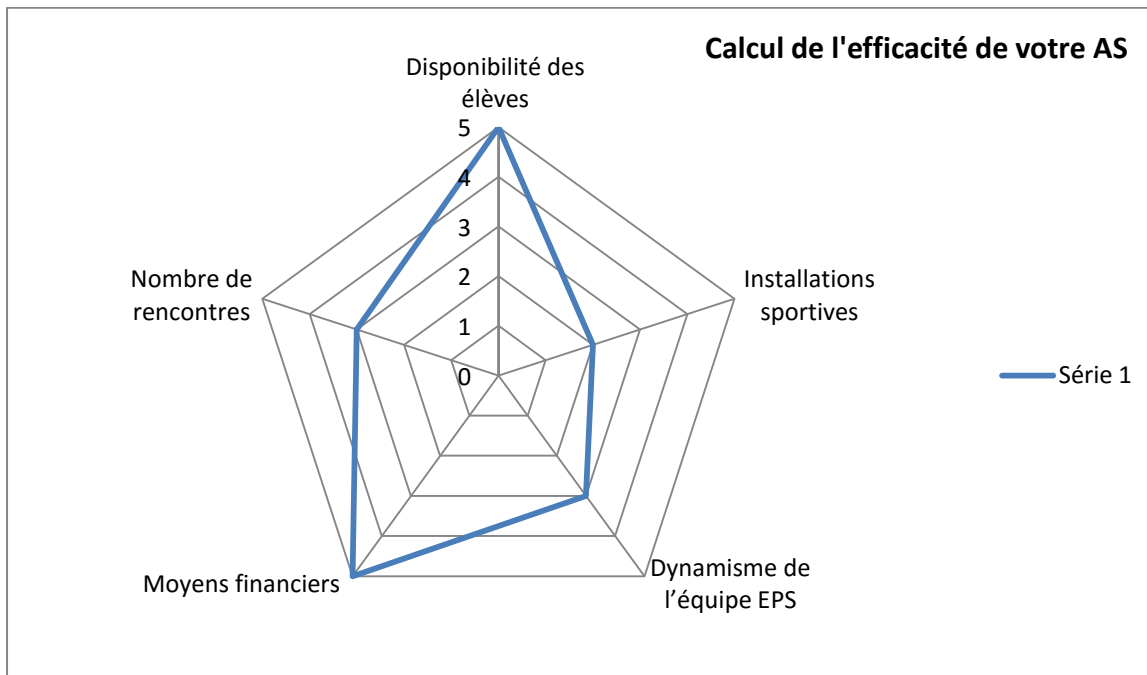
Relatives au professeur d'EPS :

1. Rédiger un projet d'AS en équipe, intégré aux projets EPS et d'établissement en s'appuyant sur les projets éducatif et associatif de l'UGSEL pour construire son projet d'AS en lien avec celui de son établissement.
2. Annualiser et/ou réorganiser les heures d'AS, programmées dans un projet (créneaux du soir, stages en fin d'année, ...).
3. Varier et multiplier les temps d'AS pour répondre aux disponibilités de chacun (différents moments de la semaine et de la journée)
4. S'appuyer sur des activités originales, locales, peu courantes et attrayantes en y associant les élèves
5. Proposer des formes de pratique diverses. (Compétition, entraînement, loisir, découverte, formation : interclasses, inter-établissements, compétitions, initiation, multi-activités, « nuit du volley », sorties journée (ski, APPN), ...
6. Faire le lien, en tant que secrétaire d'AS, entre le comité, l'équipe de direction et l'équipe EPS et améliorer la communication entre les établissements en récupérant les mails des coordonnateurs aux alentours
7. Créer une page AS sur le site internet de l'établissement avec des liens vers les instances de l'UGSEL (comités, territoires et fédération)
8. Réaliser un affichage régulier de la vie de l'AS et des résultats des licenciés, journée portes ouvertes de l'AS, journée du sport scolaire,
9. Diffuser chez les collègues certaines informations par leur intermédiaire, affichage en salle des professeurs
10. Transmettre au chef d'établissement les informations au sujet de la fédération (projet éducatif et associatif de l'UGSEL) et de l'AS grâce au projet AS et au cahier d'AS (la multitude des activités proposées, les créneaux d'entraînement et les temps de compétition).
11. Faire des photos/vidéos et des reportages pendant le temps d'AS.
12. Envoyer éventuellement les reportages pour diffusion sur « UGSEL TV » = couverture nationale (lien « UGSEL TV »)
13. Mettre en ligne les actions et les résultats sur le site internet de l'Etablissement
14. S'appuyer sur le fichier élève et les professions des parents (contacter l'APEL) et développer les contacts presse/radio/TV locale pour une visibilité locale.
15. Avoir plus de visibilité sur les actions menées au cœur des AS.
16. Réfléchir à la mutualisation des installations sportives entre établissements.
17. Ouverture à la communauté éducative : enseignants, membres OGEC, parents d'élèves.
18. Mutualiser les transports entre les établissements, utiliser les transports en commun voire utiliser un taxi 7 places, acheter un véhicule propre à l'établissement, solliciter les parents en les impliquant dans l'association sportive (licence encadrant).
19. Rappeler aux chefs d'établissement le BO du 23 juillet 2015 qui inclut dans l'obligation réglementaire de service les 3h d'AS indivisibles pour les professeurs d'EPS. Ces heures ne peuvent être remplacées par des heures d'enseignement qu'à la demande de l'enseignant lui-même.

20. Prendre connaissance des différents organismes de l'Enseignement Catholique (Voir la boîte à outils élaborée par la CNAPE : www.ugsel.org).
21. Utiliser éventuellement la possibilité d'une double affiliation aux fédérations sportives scolaires pour multiplier les rencontres et compétitions.

Relatives à l'UGSEL :

1. Proposer un cadre commun de convention entre établissements ou pour créer un « pôle » UGSEL.
2. Améliorer la promotion des missions de l'UGSEL dans les comités et territoires (pour 37% des enseignants, c'est un manque de communication de l'UGSEL à tous les échelons).
3. Communiquer sur la multiplicité des offres proposées à l'UGSEL : animation; compétition; formation (jeunes juges et arbitres, formations pour le PSC1) ; actions de développement et d'animation des premier et second degrés (projets fédéraux).
4. Sensibiliser les différents acteurs lors de formations initiales et/ou continues.
5. Communiquer davantage sur les différentes missions de l'UGSEL au travers d'actions ciblées durant l'année (événements ponctuels, projets fédéraux)
6. Etoffer l'offre du calendrier UGSEL
7. Mettre en avant par les comités et les territoires du nouveau projet éducatif et associatif de l'UGSEL doit être renforcée afin d'assurer la promotion de notre fédération.
8. Cibler le panel d'activités proposées en compétition.
9. Présenter l'UGSEL aux CAFÉPIENS lors du Master 2 et aux Chefs Etablissements en formation.
10. Informer les chefs d'établissement et les professeurs d'EPS de la spécificité de l'UGSEL
11. S'appuyer sur les projets éducatif et associatif pour construire son projet d'AS en lien avec celui de l'établissement



Simplexe de calcul d'efficacité de l'AS

- Evaluer chaque critère de 0 à 5 pour déterminer la surface d'efficacité de votre AS
- Le graphique indique les pistes d'amélioration potentielles (cf page 3) et donc le principal acteur des changements souhaités.

Tableau hiérarchisé des acteurs impliqués dans les critères d'évaluation :

Disponibilité des élèves	Installations sportives	Dynamisme de l'équipe	Moyens financiers	Nombre de rencontres
CE	UGSEL	PEPS	CE	UGSEL
PEPS	PEPS	CE	UGSEL	PEPS
UGSEL	CE	UGSEL	PEPS	CE

Nous notons une co responsabilité effective dans la réussite de l'AS.

L'alliance nécessaire remplace le contrat statutaire

LA CNAPES

Qui, quoi, pourquoi, comment